

- Réservé aux

Abonnés

Des agriculteurs de l'Arrageois certifiés haute valeur environnementale pour « aller plus loin dans le respect de l'environnement »

Des exploitants agricoles de l'Arrageois ont obtenu la certification haute valeur environnementale. Une certification peu connue, qui implique des changements de pratique pour avoir des productions entre le bio et le conventionnel. Explications.

Alexis Degroote

| Publié le 02/02/2021



Antoine Châtelain, salarié au sein du GAEC des Peupliers de Fontaine-lès-Croisilles, exploitation récemment certifiée Haute valeur environnementale.

1

C'est quoi la HVE ?

L'agriculture conventionnelle, on connaît. Idem pour l'agriculture bio. Ce qu'on connaît peu en revanche, c'est la haute valeur environnementale (HVE), qui se situe entre les deux. Une démarche sur trois niveaux. Pour être certifié HVE, il faut atteindre le niveau 3 qui s'obtient après un audit des pratiques de production. Des pratiques plus respectueuses de l'environnement qui se basent sur quatre piliers : la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau. La HVE se situe entre le bio et le conventionnel. Une certification qui devrait séduire la restauration collective ou encore les consommateurs pas (encore) prêts à mettre le prix pour du bio.

2

Première « promo » pour Eco-Phyt'

C'était en 2018. Une poignée d'agriculteurs s'associe au groupe Carré, spécialisé dans le négoce agricole, pour créer l'association Eco-Phyt'. Une association qui accompagne et conseille ses membres, notamment dans l'obtention de la certification HVE. Et si à la base, il n'y avait que le groupe Carré et quatre exploitants, aujourd'hui, Eco-Phyt' réunit près de 150 agriculteurs et des acteurs de l'agriculture ou de l'agroalimentaire tels que Bonduelle, McCain, Vitalis... « *On a choisi d'aller collectivement vers la HVE* », insiste Xavier Darras, agriculteur de l'Arrageois et président d'Eco-phyt. Une association qui a mis à l'honneur sa première « promo » de certifiés HVE il y a quelques jours : vingt-trois ont obtenu cette certification.



La première « promo » de l'association Eco-Phyt', qui compte 23 certifiés HVE et 60 certification de niveau 2.

3

« Apporter la juste dose au bon endroit »

Parmi les exploitants estampillés HVE, il y a Antoine Châtelain, salarié au sein du GAEC des Peupliers de Fontaine-lès-Croisilles. Avec son père, son oncle et son cousin, il fait dans la pomme de terre, la betterave, les légumes... La haute valeur environnementale, « *c'est une vraie reconnaissance de nos pratiques. La démarche prouve notre engagement d'aller toujours plus loin dans le respect de l'environnement. Dans ce domaine, il y a une attente sociétale forte.* » Pour cela, « *nous avons replanté plusieurs kilomètres de haies* ». Il y a également un engagement à utiliser moins de produits phytosanitaires, en ayant par exemple davantage recours aux outils d'aide à la décision. « *Nous avons aussi investi dans une machine de traitement de l'eau, nous faisons du désherbage mécanique notamment pour le maraîchage, etc.* ». Au final, « *l'idée est d'apporter la juste dose au bon endroit* ».

4

« Reconnecter consommateurs et agriculteurs »

Directeur innovation et développement du groupe Carré, Philippe Leclercq était investi dans l'aventure Eco-Phyt' dès le début. Mais notre homme, tout nouveau retraité, a une autre casquette : celle d'agriculteur, à Noyelles-sous-Bellonne.



Directeur innovation et développement du groupe Carré récemment à la retraite et exploitant à Noyelle-sous-Bellonne, Philippe Leclercq est certifié HVE.

Un exploitant qui fait partie des vingt-trois certifiés HVE. « *Je suis convaincu que cette certification a beaucoup de sens pour les exploitants, ça permet de reconnecter les consommateurs et agriculteurs* ». Pour ce dernier, tendre vers la haute valeur environnementale permet d'allier « *les savoir-faire d'hier et de demain* ». Des pratiques qui permettent également de rendre « *nos cultures plus résistantes* ».

5

Quelles retombées économiques ?

Changer sa manière de travailler afin d'ouvrir pour l'environnement, très bien. Mais forcément, on se doute que les agriculteurs espèrent bien avoir des retombées économiques. Le bio se vend plus cher, alors pourquoi pas les productions certifiées HVE ? Pour Philippe Leclercq, au nom du groupe Carré, « *pour le blé qui part à l'export, la valorisation est compliquée. En revanche, pour certains marchés comme la meunerie, on peut très bien valoriser le blé HVE. Nous avons envie de nous battre pour une valorisation qui pourrait être de 5, 10 %, voire plus* ». Même son de cloche pour Vitalis – négoce et conditionnement de pommes de terre, oignons et condiments –, chez qui « *la HVE pourrait devenir une condition d'accès à certains marchés comme la grande distribution* ». Mais pour ça, encore faut-il la faire connaître, cette jeune certification, et la symboliser visuellement sur les produits, comme ça se fait sur les productions bio ou d'autres labels...

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : [Agriculture \(/tags/agriculture\)](#) |

[Noyelles-sous-Bellonne \(62490, Pas-de-Calais\) \(/region/arras-et-ses-environs/noyelles-sous-bellonne\)](#)

| [Fontaine-lès-Croisilles \(62128, Pas-de-Calais\) \(/region/arras-et-ses-environs/fontaine-les-croisilles\)](#)